

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Séance du lundi 21 octobre 2024

Département de la Marne

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune de **GRAUVES**.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent : 9

Qui ont pris part

à la délibération : 9

Membres présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Mr Pascal JOLY et Mr GAUCHER Jérôme

Secrétaire de séance : Mr HONTOY Michel

Date de la convocation :

14/10/2024

N° 29/2024 : REMBOURSEMENT TABLES ABIMEES – FOYER RURAL

Vu la location du foyer rural du 1^{er} mai 2024,

Vu l'état des lieux de sortie établi le 2 mai suivant,

Vu la proposition du Maire de demander le remboursement de ces deux tables au locataire et de fixer le tarif en fonction du prix d'achat de 151.20€ unitaire soit un montant de 302.40€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE le Maire à émettre un titre de recettes** pour un montant de 302.40€ en remboursement des tables dégradées,
- **AUTORISE** la sortie de l'actif du matériel usagé,
- **AUTORISE** le locataire à récupérer les tables dégradées après paiements.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,
Jean-Pierre JOURNÉ

